



LA DIRECTION DE L'ENTREPRISE ATTEND QUOI ?

Jamais depuis plus d'une génération, la France n'a connu une crise du logement qui n'est que le reflet d'une société néo-libérale.

La Fondation Abbé Pierre, devenue une référence dans la lutte contre le mal logement, lance d'ailleurs une mobilisation citoyenne.

Le pays est entré dans une ère qui conduit une partie des classes moyennes à suivre les classes populaires sur la pente de l'appauvrissement.

Un million de pauvres de plus en à peine 10 ans.

Le logement est un droit élémentaire de la République dont l'Etat doit être garant. Il est urgent qu'il ne soit plus soumis à la loi du marché.

15 millions de personnes sont touchées par rapport au logement, dont 12 millions en situation de fragilité, soit parce qu'ils sont à la rue, soit parce qu'ils sont obligés d'arbitrer entre les dépenses de santé et leur loyer, soit parce qu'ils peinent à trouver un toit en relation avec leurs aspirations dans une des sociétés les plus riches des continents, et alors que trois des cinq plus grandes entreprises de bâtiment au monde sont basées en France.

A la SNCF :

L'entreprise avait acquis au fil du temps, grâce à la force de travail des cheminots, un patrimoine conséquent de logements. Mais depuis le transfert de la gestion de l'intégralité du parc à sa filiale ICF Habitat, le constat est sans appel :

- Nombre de demandes traitées par le département logement à la baisse, de 8600 en 2006 à 2000 en 2014 ;
- Fermetures d'agences et suppressions de personnels ;
- Ventes de logements, de résidences dans le parc libre sans véritablement investir dans le parc ancien ;
- Augmentation du montant des loyers, parfois supérieur au prix du marché ;
- Exclusion des retraités ;
- Gestion opaque de la filiale.

Cette politique de marchandisation du logement s'est accélérée depuis la création de la branche SNCF Immobilier, suite à la réforme ferroviaire (loi du 04 août 2014) :

- Bradage des biens immobiliers ;
- Cessions de terrains ;
- Non-respect du règlement logement RHO333 (décote...).

C'est une remise en cause frontale contre les droits des cheminots dans leur parcours logement.

La dernière attaque, sans même que les organisations syndicales n'en soient informées, est l'annonce de « l'arrêt sur prélèvement sur solde des loyers et redevances locatives », à partir d'avril 2017 et le paiement d'un double loyer.

Cette décision d'ICF Habitat, filiale qui n'a qu'un seul but, celui de rentabiliser un secteur juteux par la recherche de gains financiers, est inacceptable !

La politique du logement est de la responsabilité de l'entreprise. La Direction attend quoi pour reprendre la main sur le pilotage stratégique, afin de pérenniser le patrimoine et de transmettre la feuille de route à sa filiale pour lui donner une orientation sociale, économique et environnementale ?

La Fédération CGT appelle les cheminots actifs et retraités, par leurs interventions sur leur lieu de vie et de travail, à porter au-devant de leurs revendications, celle du logement, pour obtenir des réponses à leurs besoins.

La CGT a des propositions pour mieux servir les populations cheminotes :

- Garantir le droit d'accès et le maintien au logement pour tous ;
- Donner l'accès aux logements sociaux des parcs HLM à tous les cheminots ;
- Ouvrir des négociations sur les modalités d'entrée au parc libre pour les actifs et retraités ;
- Préserver et remettre aux normes les logements inoccupés situés dans les gares ;
- Accorder la possibilité de changer un logement pour ceux qui le souhaitent et s'il est devenu trop grand avec diminution du loyer ;
- Satisfaire les demandes des jeunes cheminots en leur offrant des logements à des loyers accessibles par plus de créations type T1 T2 ;
- Maintenir dans les lieux du parc libre les retraités et ayants droit, sans majoration de loyer ;
- Permettre l'accès et l'aménagement du parc logement aux handicapés.

Loyers et redevances :

- L'encadrement du montant des loyers ;
- Le montant de la redevance (loyer+charges) ne doit pas dépasser plus de 20% des revenus imposables ;
- Les redevances et loyers doivent être modérés et évoluer moins vite que l'augmentation des salaires et des retraites ;
- L'attribution d'une aide aux nouveaux embauchés quel que soit leur lieu d'habitation ;
- Le maintien du prélèvement sur solde au mois M+1 ;
- Le retour au système de retenues des redevances sur les pensions à terme échu pour les pensionnés logeant dans le parc libre.

Gestion :

- La gestion des parcs, des demandes et l'attribution des logements doivent revenir au domaine RH de l'entreprise ;
- Le retour à un suivi et mise à jour de la bourse au logement par le service RH ;
- La consultation des organisations syndicales et des associations de locataires à tous les niveaux des organismes de gestion, pour la dotation des logements dans le parc libre ;
- La remise en conformité et l'entretien, pour les opérations avec réhabilitation, doivent être décidés en concertation avec les locataires et ne pas être le prétexte pour augmenter les loyers.

Financement :

- L'objectif de porter à 2% le taux de Participation de l'Employeur à l'Effort de Construction (PEEC) de logements sociaux à loyer modéré, avec comme première étape revenir au 1% de la masse salariale ;
- Les remboursements des sommes du 1% prêtées à ICF Habitat doivent être affectés par l'entreprise à l'activité logement ;
- Les dividendes versés à la SNCF par le groupe ICF doivent être destinés au logement.

Le logement est un bien commun. Il est toute la vie, toute l'histoire, la culture d'une personne, d'un quartier, d'une vie.

Avoir un logement digne, un juste loyer, une juste rémunération : la CGT revendique une augmentation significative des salaires et des pensions et la mise en place d'un véritable Service Public du logement.

